

Extrait du registre  
des délibérations du conseil  
communautaire de la communauté de  
communes Sauer Pechelbronn

séance du 14/06/2010

Date de la convocation:  
01/06/2010  
Date d'affichage:  
02/06/2010

L' an 2010 et le 14 Juin à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:  
Afférents au conseil  
communautaire : 67  
En exercice : 67  
Votants : 55

Présents : Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, DARNIS Danielle, HUH N Béatrice, KIEFER Nicole, KOCHER Bernadette, LEDIG Evelyne, MATTEL Madeleine, WEISS Marie-Line, MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Jean-Jacques, BERTRAND Jean-Louis, BRACONNIER Armand, BRUCKER Hubert, CHRISTMANN Pascal, CONUECAR Nestor, FABACHER Edmond, FEIG Dominique, FUCHS Thierry, GACKEL Didier, GOETZ Joseph, HAAS Jean-Marie, HOLTZMANN Claude, ISEL Roger, JULLY Jean-Marie, KAUFFER Fabien, KELLER Jacky, KREISS Alfred, LAXENAIRE DISCH Christophe, MERTZ Olivier, METZGER Jean-Pierre, MEYER Charles, MEYER Willy, MEYER-KUHN Charles, MULLER Jean, OTT Alexis, PRÉVOT Dominique, RITTER Fabrice, ROBINEAU Pascal, ROHMER Jean-Paul, RUTSCH François, SCHAEFER Marc, SCHERTZ Christophe, SCHLOSSER Charles, SCHMITT André, SCHNEIDER Dominique, SIBLER Alphonse, SITTER Pierrot, SPILL Bernard, SUSS Charles, THALMANN Alfred ULLMANN Robert, WALTER Dany, WEGMANN Maurice, WEISBECKER Jean, WEISHAAR Jean,

Suppléant(s) : HUH N Béatrice (de M. LIEHN Gilbert), LEDIG Evelyne (de M. LOBSTEIN Jacques), BASTIAN Jean-Jacques (de Mme FISCHER Evelyne), RITTER Fabrice (de Mme KIEFFER Adrienne), WALTER Dany (de M. HERRMANN Eric),.

Absent(s) : Mme CLAUSS Murielle, MM : HERRMANN Eric, KENNEL Guy-Dominique, LIEHN Gilbert SCHNEIDER Francis, WALTER Gérard, Mmes : MM :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MARTIN Etienne à M. RUTSCH François,

Excusé(s) : FISCHER Evelyne, KIEFFER Adrienne, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, GANGLOFF Christian, HOCH Georges, LOBSTEIN Jacques MESSMER Jean-Marc, RICHERT Robert, VOGEL Robert,

Invité(s) : Mmes : CHRISTMANN Dominique, DAVERTON Magalie, MM : BERTRAND Pierre, HUSSON Guy, KIRSCH Fabrice, REISS Frédéric, RINGEISEN Victor, STEPHAN Bernard, VONAU Jean-Laurent, WOEHREL Frédéric

Secrétaire de séance :  
M. KREISS Alfred.

Réf :  
Vote : 55

Pour : 46  
Contre : 2  
Abstentions : 6  
Mention exécutoire : Non

**062.2010 : Hangar intercommunal : Approbation de l'avant projet définitif n°2 modifié et avenant n°2 fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'oeuvre.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu le projet de construction d'un hangar intercommunal à Durrenbach,*

*Vu la délibération du conseil communautaire n° 099/2006 du 04 décembre 2006 " hangar intercommunal : validation du cahier des charges et coût d'objectif ",*

*Vu la délibération du conseil communautaire n° 052/2007 du 26 mars 2007 " hangar intercommunal : approbation de l'avant projet sommaire ",*

*Vu la délibération du conseil communautaire n° 058/2007 du 18 juin 2007 " hangar intercommunal : validation de l'APD et de l'avenant n°1 fixant le coût prévisionnel définitif de maîtrise d'oeuvre ",*

*Vu le budget de la communauté de communes,*

*Vu l'avis de la commission des marchés adaptés réunie le 11.06.2010,*

*Vu l'avis des utilisateurs du gymnase intercommunal,*

*Vu l'avis du bureau du 31 mai 2010,*

*Vu la présentation du projet par la maîtrise d'oeuvre, et notamment les plans et le tableau financier,*

*Entendu l'exposé du vice-président M.François Rutsch,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 2 voix contre et 6 abstentions, décide :**

- d'approuver l'avant projet définitif n°2 modifié, en vue de la construction d'un hangar intercommunal à Durrenbach, pour un montant de travaux hors option et équipement de stockage intérieur, de 467 900 € HT, (coût d'objectif total des travaux, y compris frais de branchements fixé à 500 000 € HT),
- valide l'avenant fixant le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'oeuvre à 49 129,50 € HT, correspondant à 10,5% du coût d'objectif travaux ADP,
- d'autoriser le président à engager toutes les démarches découlant de la présente délibération.

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 17/06/2010

Délibération exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions  
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le président,  
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS  
PREFECTURE DE WISSENBURG le :

et publication ou notification du :



